

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°9/2015****OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 22
Excusés	: 1
Pouvoirs	: 1
Votants	: 23

SÉANCE DU 24 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le mardi vingt-quatre Mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Christian FARALDI, Aline ZANI, Hélène GARDET, Virginie CHABERT, Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO, Annie BARBIER, Jean-François PIOVESANA, Olivia LEVINGSTON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal qui reflète en tous points les comptes du Maire.

Il **propose** au Conseil d'adopter ce compte de gestion **et propose** la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÈRE l'exactitude des écritures ;

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le